

# NOTAM ATC OPS



NOTAM ID : N-FR-2502-1\_FR

Date : 18/02/2025

Contact : [fr-atcops@ivao.aero](mailto:fr-atcops@ivao.aero)

Valid. : Permanent

Ce NOTAM annule et remplace le NOTAM suivant : **N/A**

## Modification des Normes de Séparation Radar

Suite à l'évolution de la structure des espaces aériens gérés par les secteurs d'approche en France métropolitaine (intégration de CTA en plus des habituelles TMA, rehaussement des plafonds, ...), il a été décidé, en concertation avec le département Training, de mettre à jour la définition des normes de séparation radar horizontale applicables en Division France.

La Règle ATC n°3 est mise à jour telle que :

Compte-tenu des performances des outils ATC IVAO (Aurora/Altitude) et afin d'harmoniser les possibilités des secteurs d'approches, les minima de séparation radar horizontale applicables sur IVAO en division France sont de :

- 3 NM dans les espaces aériens contrôlés contenus dans l'aire de responsabilité d'une position TWR ou APP tels que définis dans les LoA Internes et les MANEX ;
- 5 NM en dehors de ces espaces.

Ces minima s'appliquent indépendamment de la position contrôlée.

Le principe et les valeurs restent identiques à la pratique précédente. La mise à jour de la règle permet d'intégrer le cas de secteurs d'approche également responsables de CTA ou d'autres types d'espaces particuliers.

De plus elle précise que la délégation d'espace d'une position inférieure vers une position supérieure implique également la délégation de la norme radar associée.

Ainsi, un CCR ayant sous sa responsabilité une approche sous-jacente hors ligne pourra bénéficier du minimum de séparation horizontale de 3NM dans les espaces du secteur d'approche et 5NM dans le reste de son propre espace.

*Ce NOTAM s'applique à tous les membres ayant les privilèges de connexion sur une position ATC de la Division France*

*This NOTAM applies to all members having connection privileges on ATC positions of the French Division*

NOTAM ID : N-FR-2502-1\_FR

Version 1

Date : 18/02/2025